



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-551

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Chapais,

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 2 novembre 2023, a adopté le règlement numéro 23-551 portant le titre suivant :

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais ce 3^e jour du mois de novembre 2023.


Kate Kirouac
Greffière